

ARCHÉOLOGIE
DE LA FRANCE
INFORMATIONS

ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Languedoc-Roussillon | 1992

Saint-Pons-de-Mauchiens – Sept-Fonts

Stéphane Mauné



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/11864>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Stéphane Mauné, « Saint-Pons-de-Mauchiens – Sept-Fonts », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Languedoc-Roussillon, mis en ligne le 01 mars 2004, consulté le 26 avril 2019.
URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/11864>

Ce document a été généré automatiquement le 26 avril 2019.

© Ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Saint-Pons-de-Mauchiens – Sept-Fonts

Stéphane Mauné

Identifiant de l'opération archéologique :

Date de l'opération : 1992 (SU)

Inventeur(s) : Mauné Stéphane (CNRS)

- 1 Découvert à l'occasion d'un charruage profond en 1989 par Guy Blayac et Dominique Dessalles, le site de Sept-Fonts est installé sur la pente sud d'un petit vallon prenant naissance dans les reliefs calcaires de la terminaison occidentale de la garrigue de Montpellier, tout près d'une source pérenne (Mauné, Stéphane. 1992.). Fouillé en 1988 (sondages Michel Feugère) et en 1992 (fouille exhaustive, Stéphane Mauné) il correspond à une structure très particulière – qui limite des propriétés – dont l'implantation remonte à la période augustéenne et qui succède, après un hiatus de deux ou trois générations, à un ensemble de fosses dont la vocation pourrait être cultuelle [(Fig. n°1 : Plan des deux phases de fonctionnement et états cumulés), a] (Mauné, Stéphane. 1994.).
- 2 Le premier état est représenté par une série de fosses comblées par du mobilier de la période comprise entre la première moitié du II^e s. et le début ou le milieu du I^{er} s. av. J.-C. Celles-ci, au nombre de dix-huit (repérées et fouillées), adoptent la plupart du temps une forme vaguement circulaire ; quelques-unes ont livré un remplissage homogène, constitué de pierres de moyen module, de tessons et de terre argilo-sablonneuse ; d'autres ont été perturbées par l'installation de la structure augustéenne. Certaines ont été totalement curées et comblées par du mobilier de la fin du I^{er} s. av. J.-C. Leur profondeur est assez variable et il semble que certaines fosses aient été recoupées par d'autres ce qui signale une fréquentation étalée dans le temps. Le mobilier issu de ces structures comprend principalement des amphores gréco-italiques et italiques, de la céramique à vernis noir de type campanienne A, de la céramique modelée et de la céramique à pâte claire (Mauné, Stéphane. 1997.). Les recherches concernant les

pratiques culturelles dans ce secteur du Languedoc permettent de proposer une hypothèse sur la nature et la fonction de ces fosses. Il pourrait s'agir de dépôts votifs liés à un culte chthonien indigène (fertilité/fécondité) dont on retrouve des traces aussi bien en pays rutène que dans le sud-ouest de la Gaule. Outre les arguments reposant sur les caractéristiques propres de ces fosses et les comparaisons régionales, on doit observer que la superposition de l'ensemble culturel ultérieur constitue également un indice fort à l'appui de cette hypothèse.

- 3 Au tout début du I^{er} s. apr. J.-C., une grande fosse est aménagée à l'emplacement des structures protohistoriques antérieures ; certaines fosses sont détruites, d'autres curées en partie ou complètement [(Fig. n°1 : Plan des deux phases de fonctionnement et états cumulés), b]. La grande fosse est alors comblée par de la pierraille soigneusement tassée et mélangée à des fragments de céramique, éléments de construction et autres artefacts. Sur cet hérisson, deux rangées perpendiculaires de têtes d'amphores Pascual 1 (trente-six exemplaires) et Dressel 2-4 (dix-huit exemplaires) de Tarraconaise sont alors installées puis bloquées à l'aide d'une nouvelle couche de pierre et de céramique. Le tout semble alors être scellé et reste fréquenté jusque vers le début de la période flavienne comme l'indique une partie du mobilier recueilli en surface. Quelques siècles après, les occupants d'un petit établissement rural voisin (IV^e s.) viennent récupérer des blocs et des pierres, laissant sur place un peu de vaisselle et emportant avec eux quelques fragments d'amphore, retrouvés sur l'emprise de leur habitat. Près de mille six cents ans plus tard, des travaux de remembrement arasent toutes les structures situées au-dessus des alignements de têtes d'amphores et permettent la découverte de cet ensemble clos. L'étude de l'ensemble du mobilier retrouvé en stratigraphie atteste que la mise en place de cette fosse et de son remplissage a été effectuée, en une seule fois au tout début du I^{er} s. apr. J.-C. (-1 à +10).
- 4 Hormis l'apport de cet ensemble céramique, l'intérêt premier de ce site est qu'il peut être rattaché de manière indubitable à un passage de Sículus Flaccus qui dans son *De condicionibus agrorum* (Th. 105-106) décrit très précisément la mise en place d'une structure tout à fait comparable, surmontée d'une rangée de têtes d'amphores : *Enfin, dans certaines* (Th. 106) *régions, on nous invite à observer des têtes d'amphores plantées à l'envers comme bornes. et plus loin [...] ou encore des têtes d'amphores plantées, ou des pierres brutes portant une marque, ou toute autre chose* (Th. 107) *que l'on verra tenir lieu de borne [...]* (Clavel-Lévêque, Monique ; Conso, Danièle ; Favory, François ; Guillaumin, Jean Yves ; Robin, Philippe. 1993.). Outre les détails techniques très complets relatifs au comblement de la fosse (voir *infra* en annexe, le texte), Sículus précise également le contexte culturel – offrandes consacrées au dieu Terme – et surtout juridique dans lequel s'effectuent ces travaux qui sont destinés à l'établissement d'une limite commune de propriétés gagnées sur des terres arcifinales et qui correspondent en fait à des *agri occupatorii*.
- 5 Le site de Sept-Fonts est donc une structure de bornage, limitant des propriétés taillées dans des terres non mesurées et non assignées ; Sículus insiste en effet à plusieurs reprises sur ce point : *Tel était donc le sacrifice que faisaient les propriétaires quand ils établissaient des limites entre eux* (Th 105) et plus loin, *S'il s'agissait de placer des bornes dans un trifinium, c'est-à-dire à l'endroit où se rejoignent trois possesseurs, tous les trois faisaient le sacrifice. Aussi nombreux qu'étaient les propriétaires dont les terres étaient contiguës, tous, au terme d'un accord, plaçaient des bornes et faisaient des sacrifices [...]* (Th 105). Contrairement à ce que pouvait laisser croire l'orientation des deux lignes de têtes d'amphores, isocline à la centuriation impériale Béziers A, cette structure n'est donc pas liée à une centuriation ;

l'absence chronique de trace fossile des limitations biterroises étant d'ailleurs patente sur une très large zone autour du site [(Mauné, Stéphane. 1998.), Mauné, 1998 : 237-240, 246-249, 451-453, 455-457 et (Mauné, Stéphane. 2003.)]. En fait, et Siculus est très précis sur ce point, ce type de bornage concerne – nous l'avons déjà évoqué – les *agri occupatorii* que certains appellent également terres arcifinales (Th. 102) et comme il l'explique (Th. 102), *il n'existe pour ces terres aucun bronze, aucun plan cadastral qui témoignerait de la garantie publique vis-à-vis de leurs possesseurs, puisque personne, individuellement, n'en reçut une quantité (modus) préalablement mesurée, mais que chacun occupa, soit ce qu'il cultivait, soit ce qu'il pensait pouvoir cultiver*. L'explication est suffisamment claire pour ne pas être développée davantage : le secteur de Sept-Fonts a fait l'objet, aux alentours du début du I^{er} s. apr. J.-C., d'une annexion par des propriétaires établis sur des domaines voisins et désireux d'accroître la taille de leurs *fundi*. Cette découverte permet donc de localiser ici des terres non attribuées, relevant de l'*ager publicus*. Il est d'ailleurs important de souligner que nous nous trouvons ici aux confins nord-orientaux du territoire de la cité de Béziers, à l'écart des grandes voies de communication terrestres et fluviales microrégionales, non loin de la limite occidentale du territoire de la colonie latine de Nîmes. Il semble donc, au moins pour le Biterrois nord-oriental, que cette pratique de l'*occupatio* soit une chose admise et qu'il ait existé – ce qui paraît tout à fait normal – des terres *arcifinales*, ce qui peut en partie expliquer l'absence de trace fossile de telle ou telle centuriation sur de vastes étendues.

- 6 D'après Siculus, ce type de bornage (par amphores) serait une coutume régionale – *Dans certaines régions [...] ; Ainsi donc, comme je l'ai dit plus haut, il faut surtout observer les habitudes de la région* (Th. 104) ; *Il faudra donc tout examiner [...] pour que la limite soit nettement établie selon la coutume de la région* (Th. 104) ; *Enfin, dans certaines régions [...]* (Th. 106) ; *Tout cela doit être observé avec le plus grand soin selon la coutume de la région* (Th. 106) ; [...] *les types de bornage doivent être admis en fonction des coutumes de la région [...]* (Th. 106-107) – et de fait, les seuls autres exemples connus dans le monde romain sont situés entre l'Èbre (Espagne) et l'Hérault ce qui, dans l'état actuel des recherches, désigne la Tarraconaise et la Narbonnaise occidentale comme les régions citées de manière indirecte par l'auteur. En Espagne, des têtes d'amphores plantées à l'envers ont en effet été observées à Baetulo (Puerta, Camille ; Rodriguez, Miguel. 1987.) à Can Soleret (Mataro), dans le Maresme (Gurrera, Miguel ; Gallemi, Francesco. 1994.) et au lieu-dit « El Burguet », situé près du village d'Alcover, dans la région de Tarragone (Olesti, Olivier ; Masso, Juan. 1997.). À Baetulo (Badalona), les cols de Pascual 1 retournés et décapités sont au nombre de dix-huit ; comprenant deux rangées de cols parallèles (douze et six par exemple), ce dispositif est installé à proximité immédiate d'un secteur artisanal. Sur le second site, on a utilisé sept amphores Pascual 1 ; sur le troisième, un minimum de huit amphores Dressel 2-4.
- 7 Concernant à présent l'identification des concepteurs de la fosse, deux éléments métalliques trouvés au sein de son remplissage pourraient constituer de sérieux indices à l'appui de l'hypothèse de colons ou de descendants de colons issus de la déduction de vétérans opérée par Octavien à Béziers en 36 av. J.-C. Une bouterolle d'épée celtique et un talon de *pilum* ou de lance identifiés par Michel Feugère ont en effet été mis au jour contre une tête d'amphore où ils semblaient avoir été placés intentionnellement ; or, la présence de tout élément militaire du type plaque de *cingulum*, élément de fourreau ou de glaive trouvé sur des habitats ou sites ruraux, semble pouvoir être rattachée à la présence de vétérans. Du reste, le nom même du site ne s'oppose pas à cette proposition ; le toponyme « Sept-Fonts » pouvant témoigner de la présence locale de *Septimanes* issus du

ban des vétérans de la septième légion. Dans cette hypothèse, un élément lapidaire avec inscription a pu transmettre le toponyme jusqu'aux XVIII^e s. ou XIX^e s., période durant laquelle apparaissent les premiers plans cadastraux. Ni le cartulaire d'Agde, de Gellone, d'Aniane ou de Béziers ne mentionnent ce toponyme ; quant au cartulaire de Valmagne, il fait actuellement l'objet d'une traduction et d'une étude avant publication. En fait, la proximité du domaine de Novi et de l'abbaye autorise à quelques espoirs et nous attendons donc sa publication avec impatience. Il faut d'ailleurs signaler, à cet égard, que le tènement de Sept-Fonts est situé aux confins des communes de Saint-Pons-de-Mauchiens et de Montagnac.

- 8 Premier site de ce type à avoir été observé et fouillé dans le monde romain, Sept-Fonts constitue (malgré son caractère peu spectaculaire) un gisement tout à fait exceptionnel qui confirme l'intérêt des confrontations entre les données de fouille et les textes des *agrimensores* et montre la complexité des données relatives à la structure des propriétés antiques et à leur marquage dans le paysage.
- 9 Annexe 1
- 10 Le texte de Siculus Flaccus, extrait du *De Conditionibus agrorum*, (Th. 104-107) [Traduction : Clavel-Lévêque *et al.*, 1993, p. 21-29, (Clavel-Lévêque, Monique ; Conso, Danièle ; Favory, François ; Guillaumin, Jean Yves ; Robin, Philippe. 1993.)].
- 11 « Dans certaines régions, les uns mettent des bornes en pierre, d'autres des bornes de matériaux divers ; certains ont soin d'apporter n'importe quelles pierres étrangères au terrain pour que l'on voie bien qu'elles ont été placées artificiellement, comme bornes de limite ; certains aussi mettent des pierres lisses, d'autres encore des pierres inscrites, d'autres des pierres numérotées ; les uns les mettent seulement dans les angles saillants, même les plus petits, d'autres sur toutes la longueur, d'autres encore, assez nombreux, à intervalles réguliers. Dans certaines régions, des bornes ont été placées par deux dans tous les angles saillants, de façon que chacune regarde la ligne droite de limite qui lui correspond. Ainsi (Th. 104) donc, comme je l'ai dit plus haut, il faut surtout observer les habitudes de la région.
- 12 Voici encore autre chose à quoi il faudra veiller : comme on a l'habitude de faire des tombes et de mettre des colonnes funéraires aux extrémités des terres, que l'on n'aille pas prendre, par erreur, ces cippes pour des bornes ; car, en terrain pierreux et inculte, on fait des tombes même au milieu d'une possession. Il faudra donc tout examiner, comme nous l'avons dit plus haut, avec le plus grand soin, pour que la limite soit nettement établie selon la coutume de la région et sur la foi des bornes.
- 13 Quelquefois aussi, nous trouvons des pierres marquées qui se présentent aux limites ; et quelques-unes, si la limite se poursuit en ligne droite, portant des signes, et dans les angles saillants, des gammas, les pierres regardant les lignes droites qui leur correspondent.
- 14 Nous en trouvons aussi quelques-unes marquées d'une croix.
- 15 Certains estiment et trouvent bon que l'on doive de toute façon, en règle générale, trouver un signe sous toutes les bornes ; ce qui, en soi, est laissé au bon vouloir de chacun. S'il y avait des lois, des coutumes ou des pratiques assurées, on trouverait toujours un signe semblable sous toutes les bornes. En réalité, puisque cela a été laissé au bon vouloir de chacun, sous certaines bornes, rien n'a été déposé, mais sous d'autres nous trouvons des cendres, des charbons de bois, ou des débris de poterie ou de verre, des pièces qu'on y

a jetées, ou de la chaux ou du plâtre. (Th. 105) Cela est laissé, cependant, comme on l'a dit plus haut, au bon vouloir de chacun.

- 16 Si on trouve du charbon ou de la cendre, c'est pour une règle unique et bien assurée, qui a été observée par les anciens, et négligée par la suite : c'est pourquoi on peut trouver des signes différents ou n'en trouver aucun. En effet, dans leurs opérations de bornage, ils plaçaient les pierres elles-mêmes debout sur le sol ferme, tout près de l'endroit où elles seraient posées une fois les fosses réalisées, et ils les couronnaient d'onguent, de bandelettes et de couronnes.
- 17 Dans les fosses où ils allaient les planter, on faisait un sacrifice, on immolait une victime que l'on brûlait avec des torches ardentes ; dans la fosse, la tête couverte, ils versaient goutte à goutte le sang, et ils y jetaient de l'encens et des fruits. Ils jetaient aussi dans les fosses des rayons de miel, du vin et d'autres fruits qu'on a l'habitude de consacrer au dieu Terme. Une fois toutes les offrandes consumées par le feu, ils plaçaient les pierres sur les restes incandescents et ils les calaient avec le plus grand soin. De plus, après avoir jeté des pierres, ils les foulaient tout autour pour que les bornes tiennent plus ferme. Tel était donc le sacrifice que faisaient les propriétaires, quand ils établissaient des limites entre eux. S'il s'agissait de placer des bornes dans un *trifinium*, c'est-à-dire à l'endroit où se rejoignent trois possesseurs, tous les trois faisaient le sacrifice. Aussi nombreux qu'étaient les propriétaires dont les terres étaient contiguës, tous, au terme d'un accord, plaçaient des bornes et faisaient un sacrifice, et l'accord des possesseurs garantissait les bornes. Enfin, dans certaines (Th. 106) régions, on nous invite à observer des têtes d'amphores plantées à l'envers comme bornes.
- 18 Donc l'accord entre les possesseurs, comme nous l'avons dit plus haut, consacre les bornes. Celles-ci, comme nous l'avons dit précédemment, doivent avoir été placées dans tous les angles et saillants. Mais dans certaines régions, sur une longue distance et entre beaucoup de possesseurs, ce sont souvent des lignes droites et des buissons qui font la limite ; de même, parfois, on trouve des bornes plantées seulement à travers les superficies de chaque possesseur, c'est-à-dire de l'extrémité à l'autre, autrement dit depuis le début de la limite jusqu'à sa fin, à l'endroit où la limite de l'autre propriété commence à être observée. Mais certains en ont plusieurs, intermédiaires au sein de leurs superficies. Si l'une de ces bornes est déplacée sur une longue distance, la ligne droite de limite doit subsister sur un long tracé et entre plusieurs possesseurs ; à défaut, il est inévitable que cela suscite l'erreur pour la région toute entière et non seulement pour le secteur où la borne a été déplacée, que soit introduite la chicane, et que les limites soient confondues dans un sens et dans l'autre.
- 19 Tout ce que nous avons dit plus haut concerne les bornes en pierres, soit que l'on cherche des signes placés en dessous, ou des marques, des lettres ou des nombres, tout cela doit être observé avec le plus grand soin selon la coutume de la région ; et cependant il faut aussi accorder du crédit aux choses inaccoutumées qui sont réalisées manuellement, puisque l'on comprend qu'elles sont réalisées d'un commun accord par les possesseurs. Si ce sont des poteaux de bois qui sont disposés comme bornes, ou des amas de pierres que l'on a entassées, ceux que l'on appelle scorpions, ou ceux qui se présentent comme des murs et que l'on appelle *attinae*, ou encore des têtes d'amphores plantées, ou des pierres brutes portant une marque, ou toute autre chose (Th. 107) que l'on verra tenir lieu de borne, les types de bornage doivent être admis en fonction des coutumes de la région et en fonction des voisins ».

BIBLIOGRAPHIE

Mauné, Stéphane. 1992 : « Le site de Sept-Fonts (Saint-Pons-de-Mauchiens, Hérault), une limite de propriété augustéenne ? », Besançon, *Dialogues d'Histoire ancienne*, 18-2, p. 313-317.

Mauné, Stéphane. 1994 : « Les limites de propriétés antiques en Biterrois : l'exemple de Sept-Fonts (Saint-Pons-de-Mauchiens, Hérault), archéologie et sources textuelles », *Actes des journées internationales « De la terre au ciel I »*, mars, 1993, Besançon, Annales littéraires de l'université de Besançon, p. 65-70.

Mauné, Stéphane. 1997 : « Un lot de céramiques augustéennes à Sept-Fonts (Saint-Pons-de-Mauchiens, Hérault) », *Actes du congrès international de la Société française pour l'étude de la céramique antique en Gaule, Le Mans, 8-11 mai 1997*, Marseille, p. 457-480.

Clavel-Lévêque, MoniqueConso, DanièleFavory, FrançoisGuillaumin, Jean-YvesRobin, Philippe. 1993 : *Siculus Flaccus. Les conditions des terres. Corpvs agrimensorum romanorum I*, Naples, Jovene editore, « Diaphora », 1, 158 p.

Mauné, Stéphane. 1998 : *Les campagnes de la cité de Béziers dans l'Antiquité (partie nord-orientale), II^e s. av.-VI^e s. apr. J.-C.*, Montagnac, Éd. Monique Mergoïl, 532 p.

Mauné, Stéphane. 2003 : « Paysage et usages du sol dans la région de Béziers (Gaule Narbonnaise) entre le I^{er} s. av. J.-C. et le III^e s. apr. J.-C. », in Luigi Labruna et Raffaella Pierobon (dir.), *Actes du colloque international, Paesaggio e utilizzazione della terra : diritto, economia, società, Napoli*, 26-27 febbraio 1999, Index, 2003.

Puerta, CamilleRodriguez, Miguel. 1987 : « Una industria urbana de produccio de vi a Baetulo (Badalona) », in *El vi a l'Antiguitat : economia, produccio i comerç al Mediterrani Occidental*, Badalona, p. 183-188.

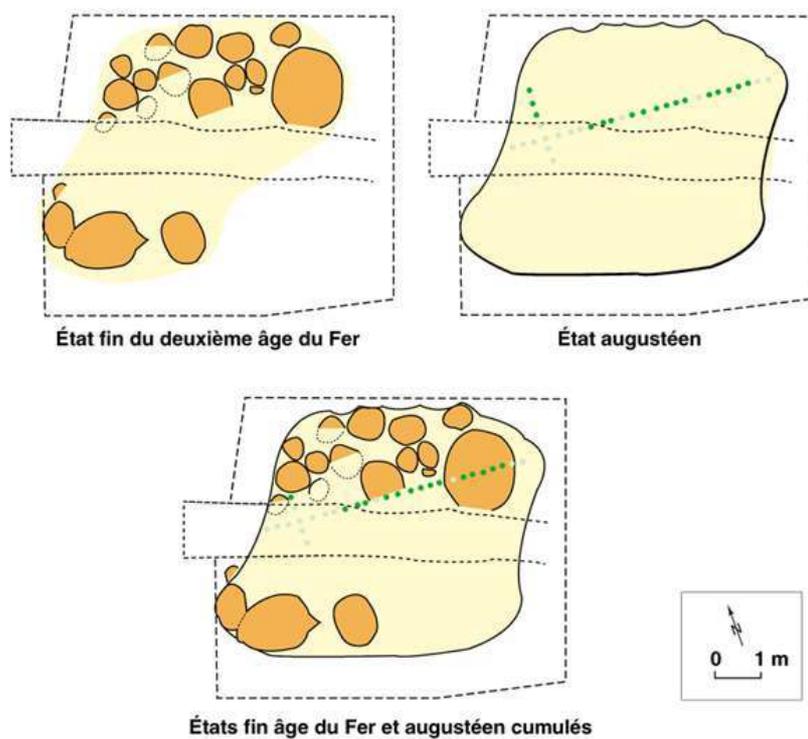
Gurrera, MiguelGallemi, Francesco. 1994 : « El jaciment de Can Soleret (Mataro, Maresme). Un limit de propietat rural privavda en época romana al Maresme », *Laietania*, 9, p. 159-180.

Olesti, OlivierMasso, Juan. 1997 : « Une limite de propriété rurale dans l'ager Tarraconensis », *Chronique. Paysages et cadastres de l'Antiquité, Dialogue d'histoire ancienne*, 23/2, p. 224-232.

Clavel-Lévêque, MoniqueConso, DanièleFavory, FrançoisGuillaumin, Jean-YvesRobin, Philippe. 1993 : *Siculus Flaccus. Les conditions des terres. Corpvs agrimensorum romanorum I*, Naples, Jovene editore, « Diaphora », 1, 158 p.

ANNEXES

Fig. n°1 : Plan des deux phases de fonctionnement et états cumulés



Auteur(s) : Mauné, Stéphane. Crédits : ADLFI - Mauné, Stéphane (2003)

INDEX

Index géographique : Languedoc-Roussillon, Hérault (34), Saint-Pons-de-Mauchiens

Index chronologique : âge du Fer, Haut-Empire

opération Sauvetage urgent (SU)

AUTEURS

STÉPHANE MAUNÉ

CNRS